

info-fédé

N° 787 — juillet 2009

ÉTÉ
-
O-T-D

Été chaud pour climat social bouillant !

Vous avez entre les mains les dernières info-fédé avant la reprise des congés début septembre.

Tout un chacun va profiter de cette période d'été pour se ressourcer, prendre un repos bien mérité après ces six mois intenses de mobilisation, d'actions diverses et variées avec des moments forts de grèves et de manifestations.

Des succès, mais aussi des déceptions permettent d'affirmer que notre activité syndicale, empreinte de démocratie, de persévérance et de pugnacité, doit se mener sans relâche, et surtout, sans attendre quoique ce soit d'un éventuel miracle.

Le Gouvernement fort du succès – tout relatif – de son camp aux élections européennes entend persévérer dans sa politique de casse, de déstructuration, de transformation de la société, en poursuivant son objectif d'appauvrir davantage les plus fragiles au bénéfice des plus fortunés.

Nous n'avons pas à attendre de « trêve estivale » dans sa volonté d'avancer à marche forcée : le débat en cours sur le travail du dimanche en est la plus flagrante démonstration.

Dans ce contexte, la permanence syndicale doit au moins nous permettre de rester vigilants durant tout l'été. Toutes les rencontres entre militants, élus, mandatés et syndiqués cet été, à commencer par les réunions régionales seront de nature à rester sur le qui vive, et surtout créer les conditions d'une rentrée sociale plus dynamique.

Les questions de la protection sociale seront à l'ordre du jour des mobilisations et des luttes de la rentrée, notamment dans le cadre du PLFSS.

La rentrée sera aussi le moment de s'investir entièrement dans la préparation et la réalisation du 49^{ème} congrès de la Cgt.

Nous savons tous, par expérience, que vie démocratique, mobilisations et luttes peuvent se conjuguer à tous les temps.

Alors dans ces conditions, à ceux qui vont partir, nous disons bonnes vacances, à ceux qui restent encore un peu ou qui vont revenir, nous leur souhaitons bon courage et bonne permanence syndicale.

fédération
des
organismes
sociaux

la
cgt

Imprimé au

263 rue de Paris Case 536
93515 Montreuil Cedex

Directeur
de la Publication

Denis LALYS

Parution : mensuelle

Commission Paritaire

N° 0407 S 06034

Prix 0.30 €uros

INPC

L'ASSOCIATION D'INSTITUTIONS
DE PREVOYANCE, DE FONGEPAR
ET DE CNP ASSURANCES



SANTÉ ET PRÉVOYANCE COLLECTIVE



ÉPARGNE SALARIALE



ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIVE



ASSURANCE DÉPENDANCE

**UN CADRE PARITAIRE POUR LA PREVOYANCE
ET UNE GESTION DE L'ÉPARGNE SALARIALE
SOCIALEMENT RESPONSABLE**



INPC

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE

4 PLACE RAOUL DAUTRY 75716 PARIS CEDEX 15
Tel : 01 42 79 89 51 6 - Fax : 01 42 18 96 3

Vie syndicale

Rappel pour le CFN : IMPORTANT !

Organisation de réunions départementales des syndicats

Est parvenu dans tous les syndicats le quatre page «SPECIAL C.F.N.». Celui-ci se tiendra les 20, 21, 22 octobre 2009 à Poitiers.

Y participent de droit avec voix délibérative :

- Un représentant désigné par les syndicats dans chaque département, pour cela, il faudra organiser **des réunions des syndicats dès que possible début septembre afin que le délégué départemental puisse être désigné pour sa participation au CFN.**
- Les membres de la Commission Exécutive Fédérale
- Les représentants des collectifs professionnels, la CEF a décidé que 10 membres de chaque collectif puissent y participer.
- Des représentants désignés par l'Union fédérale des retraités au nombre de 12.
- Des représentants des membres de la Commission fédérale ICT au nombre de 12.

Avec voix consultative, les membres de la CFC.

Point ORGA

Nous sommes à 5958 syndiqués actifs au 1er juillet 2009.

En 2008, à la même période nous étions : 5800 adhérents.

Profitons de l'été, où l'activité est moins dense pour contacter et discuter avec les syndiqués, les salariés présents, pour se mettre à jour des cotisations et proposer l'adhésion, faire le point sur la cotisation à 1 %. Cela peut être aussi l'occasion, de vérifier si les résultats d'élections sont bien parvenus à l'Union Départementale, à la fédération, si des adhésions ont été effectuées depuis le début de l'année et que les structures en ont été informées. La période estivale peut aussi être l'occasion de faire le point sur l'activité syndicale : avons-nous tenu un congrès depuis longtemps ?

Avons-nous déposé des statuts ?

Tout autant de questions que nous avons parfois du mal à aborder durant l'année, du fait de la pression due à l'actualité revendicative.

Echos de nos professions !

MSA

26 JUIN 2009

ASSEMBLEE GENERALE CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Cette AG est la dernière du mandat quinquennal. L'enjeu électoral lui confère donc un intérêt particulier et nous avons examiné ses travaux sous cet aspect.

Il faut croire que l'AG CCMSA ne présente un réel intérêt que pour les membres de l'institution puisque ni le nouveau ministre de l'Agriculture, ni a fortiori le Président de la République n'étaient présents. Nous avons pourtant tous en mémoire sa récente intervention à l'AG de la Mutualité Française. Il faut donc croire que pour les pouvoirs publics, la mutualité et son rôle complémentaire revêtent une importance plus grande que le socle de protection sociale du monde agricole.

Pourtant, dans leurs différentes interventions, le représentant du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le Président de la CCMSA et le Directeur Général, ont martelé l'idée que nous étions à un moment charnière de la vie de l'institution :

- A présent que la restructuration du réseau est acquise, le prochain enjeu est sa consolidation et les mutations qui nous attendent seraient inévitables.
- Suivant le principe qui veut qu'en politique dire c'est faire, ils tentent de nous convaincre que le schéma d'avenir auquel ils souscrivent pour la MSA est le meilleur et le seul possible.

François de la GUERONNIERE, représentant du ministre, et à ce titre tuteur de la CCMSA a réaffirmé que l'intégration financière au RG ne remettait pas en cause la MSA tant que le ministre n'en exprimait pas la volonté. Nous n'avons donc plus qu'à retenir notre souffle et rester bien sages, jusqu'à ce que le ministre (lequel, quand, pourquoi ?) change d'avis.

Il a ensuite insisté sur le déséquilibre de la branche vieillesse et la volonté de trouver une solution pérenne pour financer le déficit. De cette manière, il a replacé sous le toit du palais des congrès de La Villette l'obsession gouvernementale d'une réforme des régimes de retraite. Encore une fois, nous avons donc eu l'expression de la détermination du gouvernement et de son savoir faire en matière de communication. Le plan est dressé, le top a été donné et tous les moyens sont mobilisés pour atteindre l'objectif : privatiser l'assurance vieillesse.

Pour le cas où les élus réunis à l'AG n'auraient pas bien compris « qui maîtrise la gouvernance de l'institution » (c'est l'expression qu'utilisent nos technocrates pour dire « qui est le chef »), le serviteur de l'État a continué en expliquant qu'un conseil de tutelle réunissant des technocrates de nos 3 ministères de tutelles travaille avec le Bureau de la CCMSA pour apporter ses expertises au Conseil d'Administration.

Enfin l'État prévoit déjà que la discipline pourrait se relâcher dans une des 35 caisses locales, sous la pression de la situation sociale ou suite aux résultats des élections MSA. Pour pallier à cette éventualité, une mission nationale a été mise en place qui aura pour vocation de professionnaliser l'audit sur la gestion des caisses locales.

F. GIN, Directeur Général de la CCMSA a débuté son rapport d'activité en annonçant qu'il souhaitait « un réseau à la fois plus solidaire et largement décloisonné ». Et là nous avons tout de suite compris qu'à l'image de l'institution qu'il dirige, les contradictions ne lui font pas peur.

En effet, il s'est félicité que les objectifs de la COG soient atteints fin 2008 à plus des 2/3, « grâce à la collaboration des directeurs de caisses » (sic); mais il ne reviendra pas sur les objectifs de suppressions d'emplois. Pour remercier les salariés de leurs efforts, il a annoncé qu'il maintiendrait les objectifs d'abaissement du coût de gestion moyen et les a prévenus qu'il restait des marges de manœuvre. En langue vulgaire ça veut dire qu'on peut se préparer à de nouvelles suppressions de postes et que le temps des plans sociaux n'est pas terminé. Un peu plus tard, il affirmera d'ailleurs que les moyens sont suffisants pour le travail à effectuer. C'est ce raisonnement qui justifie la Gestion Institutionnelle de l'Emploi et la suppression des 1 640 Équivalents Temps Plein.

Ensuite, François GIN a semblé se féliciter que la CCMSA assure désormais directement la gestion financière de l'assurance maladie des MSA avant de rappeler que celle-ci était déficitaire. Mais bien entendu, aucune solution pérenne n'a été proposée pour résoudre la question du financement.

Il nous a ensuite annoncé la création de 5 régions institutionnelles qui formeront autant de groupes de coopération entre caisses, alors que dans le même temps il est resté très évasif sur la manière dont s'articulera le travail entre les MSA et les Agences Régionales de Santé dans les 22 régions administratives. D'ailleurs, suivant les interlocuteurs à la tribune les ARS sont présentées tour à tour de manière positive ou négative selon qu'ils évoquent la présence du représentant de la MSA dans les conseil de surveillance (GIN) ou qu'ils déplorent la perte d'autonomie dans la gouvernance des caisses (ROUCOULET).

Le Directeur Général de la CCMSA indique cependant que son institution s'est fortement impliquée dans l'élaboration de la loi HPST et que aussi bien le Président que lui-même et les directeurs de caisses étaient très actifs dans les groupes de travail « opérationnels ».

F. GIN est fier de pouvoir montrer aux congressistes que la MSA est entrée de plain-pied dans le monde de la concurrence. Ainsi, il explique que nous vendons des produits informatiques à la RATP et la SNCF.

Ce serait à pleurer de rire et de bêtise à la fois si au moment même du discours des milliers de salariés des MSA n'étaient en train de s'échiner sur des produits informatiques mal adaptés, rigides et farcis de bugs.

Faut-il expliquer que nous détournons nos moyens de production et de développement d'outils informatique pour mettre en place une activité commerciale ? Alors que dans un même temps, et peut-être à cause de cela, nous n'avons même pas été en mesure de fabriquer notre propre outil de liquidation des dossiers RSA et que la mise en place de la GEIDE, qui devrait permettre de lire les courriers des assurés à l'écran, est un bide absolu ?

La CGT s'oppose à la loi HPST et dénonce son corollaire : l'introduction de la concurrence dans la protection sociale.

Si on lui laisse libre cours, cette logique de concurrence s'auto-alimente et se renforce. Réforme après réforme, elle oppose les régimes de protection sociale entre eux, les caisses les unes aux autres, elle pousse les salariés les uns contre les autres et jusqu'aux adhérents qu'on oppose entre jeunes et vieux, riches et pauvres, etc...

Nous ne pouvons donc que mesurer l'étendue des divergences qui nous opposent aux choix menés par la direction actuelle de la CCMSA.

La ligne politique poursuivie par MM. GIN et PELHATE est foncièrement opposée à notre approche d'une sécurité sociale solidaire, génératrice d'égalité et de justice sociale.

Le discours du Président PELHATE était édifiant à bien des égards. Tout d'abord, comme nous sommes le seul syndicat digne de lui, il nous a rendu hommage en attaquant l'intervention de nos administrateurs, qu'il a trouvée trop longue et hors sujet.

Par la suite, il ne s'est permis de réflexion avec aucun autre intervenant. Pourtant il y aurait eu matière puisqu'un important syndicat de salariés s'est autorisé 4 interventions successives.

Décréter que les questions de la CGT sur le financement de la MSA, les retraites, les déremboursements de soins, et les licenciements de personnel sont « hors sujet » est d'une mauvaise foi tout juste digne d'un mauvais arbitre de rugby britannique, sûrement pas d'un président de Caisse Centrale de MSA.

Après ça, nous savions à quoi nous en tenir lorsqu'il a expliqué que la crise systémique mondiale remettait autant en cause les modes de consommation qu'elle relançait les valeurs de solidarité et d'équité. Il s'agissait d'un vernis moral pour annoncer *les mutations* (le terme est de lui) en cours.

Et en effet, le Président PELHATE a enchaîné en expliquant qu'il fallait abandonner la logique de protection sociale collective pour entrer dans celle d'une gestion des droits individuels qui doit se comprendre comme l'accompagnement personnalisé des situations.

Il a expliqué ensuite que si les comparaisons entre régimes de protection sociale se généralisaient c'était parce que le véritable changement viendrait très prochainement du libre choix du réseau de soin par le patient, au sein de la régionalisation.

Ces mutations pouvaient représenter soit un risque, soit une opportunité pour la MSA. Risque si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent, opportunité si nous sommes bien préparés. Même les durs d'oreille ont compris que la volonté d'anticipation de notre équipe dirigeante devrait nous placer en pôle position sur la ligne de départ, au côté des banques, des assurances et autres institutions gérées par les actionnaires et les financiers.

Question moyens, nous avons bien retenu que la MSA n'aurait pas de moyens supplémentaires. Elle a ce qu'il faut puisque « le Plan d'Action Stratégique nous déjà a mis sur le terrain de la compétitivité : Excellence sur le cœur de métier ; valoriser les différences ; s'adapter et se former sur ses spécificités professionnelles ».

Là, il faut avouer que nous avons fini par reproduire tel quel les propos entendus. En matière de stratégie et d'action, il n'est pas toujours aisé de comprendre ce que veulent dire les belles paroles. Mais on a bien compris quand même que les caisses auraient toujours moins de moyens, que les salariés devraient se serrer la ceinture et que les assurés perdraient en qualité de service.

Nous étions contre le PAS à sa mise en place, l'expérience nous renforce dans nos convictions.

Question financement, le Président en a remis une couche en précisant qu'il fallait diminuer les coûts pour le service rendu, ce que les salariés traduiront de manière plus terre à terre en : « le personnel va trinquer ».

Parmi les « mutations » annoncées figure en bonne place MSA Services. Le principe est simple : d'une main, la MSA solvabilise les assurés, de l'autre, elle leur offre des prestataires susceptibles de fournir des services à domicile.

Notre Président favori s'est bien gardé d'un débat sur le rapport des services et de la protection sociale agricole. Le champ des MSA Services dépassera-t-il celui de l'agriculture ? S'il paraît évident que la société doit offrir l'aide d'un coiffeur à domicile à la petite mamie impotente, le service d'un coiffeur pour chien, fut-il à domicile, et payé par CESU relève-t-il des missions de protection sociale pour lesquelles est conçue la MSA ?

Ces questions de fond qui remettent en cause le rôle de la MSA, son utilité et son financement sont considérées comme négligeables.

La question du personnel des MSA Services est méprisée. Hors AG il a été annoncé qu'ils ne seraient même pas sous Convention Collective MSA. Eux seront donc privés de droits, le réseau sera privé du poids politique que lui procureaient plusieurs dizaines de milliers de salariés supplémentaires et la MSA sera privée d'autant de cotisants. Mais ça ne semble pas heurter M. PELHATE. Il doit se rassurer en pensant que les employés de l'aide et du maintien à domicile seront les premiers bénéficiaires du RSA. Le troisième collègue voit d'un bon œil cette nouvelle prestation qui met à disposition des employeurs du monde agricole du salariat bon marché.

Dorénavant fini de revendiquer de vivre décemment de son salaire. Le salaire, c'est pour rémunérer le travail. Pour vivre, il y a le RSA.

Bien entendu, dans la salle les titulaires du RSA devaient être peu nombreux. Il y a bien les gros exploitants agricoles qui ne paient pas beaucoup d'impôts sur le revenu et tous ceux qui n'ont pas trop cotisé à la MSA. Mais tant qu'on reste dans le domaine légal... tous les profits sont permis, surtout s'ils res-

tent au dépens des salaires.

**ELECTIONS 2010 :
AVEC LA CGT,
POUR LA MSA,
JE SUIS CANDIDAT
SUR LA LISTE
DE MON CANTON,
JE VOTE CGT!**

MISSIONS LOCALES PAIO

Mobilisation Intersyndicale pour la rentrée

L'intersyndicale ML/PAIO avait décidé dès la dernière séance de négociation sur la valeur du point d'avril 2009 de réagir et de mobiliser les salariés à la prochaine rentrée.

C'est l'inconséquence de l'UNML (syndicat patronal) décidant d'accorder 3 centimes d'euros de hausse de la valeur du point passant de 4,37 euros à 4,40 euros après 18 mois, qui a conduit les organisations syndicales à l'action.

La CGT et la CFDT (les autres organisations syndicales n'étant pas disponibles) se rencontrent le 21 Juillet pour initier des actions originales dont nous aurons l'occasion de reparler.

La disparition des Missions Locales de Picardie

Le conseil régional Picard, a décidé de créer un Service Public régional de l'orientation de l'apprentissage et de la formation permanente qui implique la création de Maison de l'emploi et de la formation (MEF) et qui entraîne la dissolution des Missions Locales pour fusionner dans ces MEF nouvellement créées. Alors que le Conseil Régional claironne qu'il s'agit simplement de rapprochement, en fait ce sont des fusions création qui sont conduites à marche forcée, sans le respect des règles en matière de droit des associations, et en matière de Droit du travail s'agissant des règles de transfert.

La CGT a adressé un mail exprimant son refus de cette situation à tous les députés, conseillers régionaux, et mairies des communes de l'Aisne et de l'Oise (Reste à alerter les élus de la Somme).

Le Conseil Régional passe outre la Loi d'Août 2004 sur les responsabilités locales qui confiait à l'Etat le pilotage de la politique d'Accueil d'Information et d'Orientation des 16/25 ans assurés par les ML/PAIO. Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, alerté par la CGT, a demandé un contrôle de légalité au Préfet de Région Picardie...

Le livre Vert de la commission politique jeunesse Martin Hirsch est finalisé

Nous aurons l'occasion de commenter ce texte prochainement. Mais disons-le tout de suite : Le miracle n'a pas eu lieu.

Réformer 30 ans de politique en direction de la jeunesse en constituant une commission de 80 personnes pendant 3 mois, était illusoire !

Mais la question clé, restera au delà des intentions, celles des moyens. De quelle marge budgétaire dispose ce cher Martin pour mettre en oeuvre ces préconisations ? Y aura-t-il une Loi de Programmation pour les mettre en application ?

Nous nous souvenons que la Loi Borloo qui créait le CIVIS (Accompagnement par les ML/PAIO des 16/25 ans) est quinquennale et qu'elle arrive à échéance en décembre 2010...

Déclaration des élus CGT à l'Assemblée Générale de la CCMSA du 26 juin 2009

Des masses financières énormes ont été mobilisées pour sauver le système bancaire capitaliste. D'un « claquement de doigts » des milliards ont été trouvés alors qu'au nom du manque de moyens financiers, notre protection sociale subit des restructurations/fusions et des restrictions qui ont été imposées dans le domaine de la santé : forfait, déremboursements.....

La protection sociale est au premier rang des cibles, avec les services publics. Au total, toutes branches et tous régimes confondus, ce sont plus de 250 milliards d'euros par an qui échappent au marché, aux circuits financiers et à la loi du profit. Cela est insupportable aux tenants du CAC 40 !

Dès sa création en 1945, un peu plus tard en agriculture, les fondements de la protection sociale reposent sur la solidarité. Son financement est assuré par des cotisations sociales représentant un salaire indirect.

Les bas salaires, les exonérations de toutes sortes, pèsent lourdement sur son financement.

Il faut agir pour des cotisations plus justes, répondant aux besoins sociaux des salariés.

Un financement durable de la protection sociale agricole passe par :

- De meilleurs salaires.
- Le développement de l'emploi en CDI.
- La réforme du mode de calcul des cotisations.
- La taxation des revenus financiers et des profits notamment du Crédit Agricole, de Groupama, des grands groupes agroalimentaires, des assurances.

Ces mesures urgentes constituent la véritable alternative politique à la casse de notre protection sociale qui conduit entre autres aux franchises médicales. Nous sommes opposés à l'augmentation de la CSG et à la création de la TVA Sociale, à l'inverse nous préconisons une véritable politique salariale reconnaissant les qualifications et l'arrêt de la précarité de l'emploi agricole. De la même manière, nous proposons la revalorisation des retraites, la retraite à 55 ans, la prise en compte de la pénibilité ainsi que la régularisation de la situation des poly-pensionnés par un SAM unique y compris pour les saisonniers.

Rappelons aussi que 100 000 emplois créés c'est 1.3 milliard de plus pour la Protection Sociale, 1% d'augmentation des salaires nets, c'est 2.5 milliards d'euros dans les caisses de la Sécu.

Le gouvernement s'appuie sur le déficit de la protection sociale pour justifier sa politique ultra-libérale, alors qu'il porte l'entière responsabilité de ce déficit, corollaire d'une politique de sous-emploi et de bas salaires. Ainsi se creuse le trou de la Sécu.

Mme Bachelot a annoncé la mise en place en 2009 des Agences Régionales de Santé (ARS). Avec la casse des hôpitaux et de notre système hospitalier national, il s'agit d'une nouvelle mesure de contrôle et de régression sociale en particulier en milieu rural.

Sans aucun doute, les 50 ans de fonctionnement ont, malgré tout ce que peuvent dire les détracteurs de notre système social, confirmé la force de notre Protection Sociale. Bien entendu il est envisageable d'améliorer encore le fonctionnement de celle-ci. En particulier de sa branche maladie, pour la rendre plus efficace et plus proche des assurés sociaux et de leurs besoins. Pour cela, comme à la MSA, ce ne sont pas des licenciements et des fusions qui devraient être à l'ordre du jour, mais une volonté forte d'investir réellement dans la création d'emplois et le renforcement du travail de proximité.

La CGT a toujours combattu pour l'amélioration de notre système de protection sociale sur la base de propositions et revendications justifiées répondant à des insuffisances, défaillances ou dysfonctionnements clairement identifiés. Or, le plan gouvernemental de régression qui est avancé ne s'appuie pas sur un tel constat, mais sur le postulat non vérifié que la protection sociale ne peut rester à l'écart d'un processus de régionalisation qui affecte l'ensemble de la société. Il s'agit, comme ailleurs, d'une opération « poudre aux yeux » qui vise d'autres objectifs bien plus inavouables. Il s'agit bien de mettre la protection sociale sous la tutelle et l'emprise des ARS et au nom d'un carcan budgétaire, d'enclencher une privatisation qui ne veut pas dire son nom.

Au-delà, sont ainsi posés les jalons d'une sorte de Régime Universel d'Assurance Maladie à la fois étatisé, régionalisé et privatisable, dont les compétences, le moment venu, pourraient s'étendre au financement voire aux prestations. La CGT ne se fait aucune illusion sur le sens régressif de telles stratégies sociales, économiques et politiques qu'elle combat.

Les administrateurs CGT, fidèles à leurs engagements, à leurs convictions et en toute transparence, défendront les valeurs mises en avant pour construire et renforcer la MSA ; valeur de solidarité, de proximité et de mutualisme dans l'intérêt des assurés sociaux et des personnels des caisses de MSA.

L'équipe Sarkozy parle de faillite de la France pour organiser une régression sociale et pour justifier sa propre faillite.

La réappropriation des richesses par ceux qui travaillent est un enjeu de justice sociale. Il est profondément injuste qu'une part toujours plus importante des richesses créées par le travail, soit affectée à la rémunération du capital.

La protection sociale a besoin de recettes supplémentaires et pérennes, et cette exigence de ressources nouvelles relève d'un véritable choix de société : celui d'une société plus humaine, fraternelle et solidaire.



**ELECTIONS 2010
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**



N°11306*03

ELECTION des DELEGUES CANTONAUX du 2^{ème} COLLEGE

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Article R 721 - 47 du code rural

NOM DE LA LISTE : CGT

Renseignements concernant le candidat

Je soussigné (e) :

Nom *Remplissez en majuscules; pour les femmes mariées, indiquez le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse*Prénoms Date de naissance Lieu de naissance.....

Adresse.....

Code postal Commune.....

Profession.....

Pour les retraités, indiquez la dernière profession exercée

Déclare faire acte de candidature à l'élection des délégués cantonaux du 2^{ème} collège à l'Assemblée Générale de la **Caisse de Mutualité Sociale Agricole de**.....
dans le(s) canton(s) de.....

Indiquez les différents cantons en cas de regroupement de cantons

Donne mandat à M., Mme.....

Rayez la mention inutile et indiquez les nom et prénoms de la personne chargée de déposer la liste

pour déposer ma candidature au titre de la liste dont le nom est porté ci-dessus.

• **Important** : Vous devez joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité.

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des incapacités énoncées aux articles L.5 à L.7 du code électoral, satisfaire aux obligations prévues aux articles L.723-19 et L.723-20 du code rural et j'atteste de l'exactitude des renseignements figurant dans la présente déclaration.

Fait à

SIGNATURE DU CANDIDAT

Le.....

La loi n°78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la caisse de mutualité sociale agricole destinataire de la présente déclaration.

Mutualité

Flash info FMP

Le 9 juin 2009, un protocole d'accord FMP-URMF(réalisations sanitaires et sociales) et FNMF a été signé portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la FNMF et de 32 mutuelles.

Au-delà des transferts d'activités qui engendreront des transferts de personnels, un plan de sauvegarde de l'emploi se dessine pour l'automne 2009.

100 à 150 suppressions de poste sont envisagées.

Ce dispositif de réorganisation supprime des spécialités médicales et paramédicales du secteur 1 tel que l'allergologie, la neurologie, la psychiatrie, la kinésithérapie.

L'ensemble des contrats de travail des salariés, des médecins sera renégocié et en cas de refus des licenciements seraient envisagés.

La fédération apporte son soutien aux salariés ainsi qu'au syndicat Cgt du groupe FMP.

La trêve estivale n'existe pas en mutualité, des assemblées générales à la FMP seront organisées pendant l'été pour préparer la rentrée sociale...

FLASH

« PAS de trêve estivale à la MCV PAP »

Les résultats nets de l'année 2008 sont conséquents, aussi la CGT a demandé à la direction, au cours des négociations annuelles obligatoires la mise en place d'un accord d'intéressement et le versement dès 2009 d'une prime de 1500 € comme le permet la loi.

Cette demande a été accompagnée d'abord par une pétition, portée au Directeur Général lors d'une réunion de négociations.

N'ayant pas eu de réponse, la CGT a appelé à un débrayage de 2h le 23 juin (la veille d'un Conseil d'administration). Ce débrayage, à l'appel des 2 syndicats, mais séparément, a entraîné 53.23 % du personnel (résultat appréciable) compte tenu de la préparation rapide de cette action.

La CGT a été reçue par le Président, mais l'idée de l'intéressement n'est pas dans la conception du Conseil d'administration.

Après bien des tergiversations, la CGT a été reçue par le Directeur le 8 juillet.

Devant le refus de la direction, la CGT informe le personnel et va proposer la poursuite de l'action.



Case 536
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex



Case 536
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Fédération CGT des organismes sociaux Fédération CGT de la santé et de l'action sociale

Communiqué de Presse

Comment accepter que la Mutualité ferme un centre de santé en plein Paris ?

Dès sa création, la Mutualité, a été à l'origine de la création de centres de santé, qui réunissent différents professionnels de santé et dotés de plateaux techniques, notamment en radiologie et en biologie, pour assurer une prise en charge adaptée de leurs affiliés. Ces structures ont été parfois injustement dévalorisées, sous l'appellation de dispensaires. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître que ces centres constituent les structures d'avenir de notre système de soin, notamment sous le nom de maisons de santé.

Est-il alors raisonnable d'envisager la fermeture, pour des raisons financières, de centres existants, parfois, depuis plusieurs décennies ? Telle est exactement la situation qui nous inquiète. Les centres de santé du Palais de la Mutualité, gérés par la Fédération Mutualiste Parisienne (FMP), occupent actuellement 1000 m² de ce bâtiment et accueillent plus de 200 000 consultations par an. Il est prévu qu'ils quittent ces lieux. Certaines activités seront replacées dans l'annexe située à proximité et dans un autre centre situé dans le 13^e arrondissement. Globalement, cela se traduira par une importante réduction d'activités, ce qui pourrait conduire à terme à la disparition des centres.

La motivation de cette restructuration est essentiellement financière. D'une part, la FMP connaît actuellement des difficultés de trésorerie ayant entraîné sa reprise en gestion directe par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). D'autre part, une opération immobilière se dessine pour le Palais de la Mutualité situé en plein 5^e arrondissement. Par ailleurs, depuis plus d'un an, tout est fait pour faire fuir les salariés stressés ainsi que les praticiens en leur demandant de renégocier leurs rémunérations à la baisse.

Fermer ou diminuer l'activité de structures de soins évitant l'avance de frais par les patients est inacceptable, alors que notre système de santé est mis à mal par des réformes successives rendant l'accès aux soins, pour une partie croissante de la population, de plus en plus difficile, notamment aux spécialistes,

Nos fédérations CGT savent que le mode de financement actuel, basé sur la rémunération à l'acte, ne permet pas aux centres de santé d'équilibrer leur budget. Lors du débat sur la loi « Bachelot », ce problème a été posé, notamment par notre organisation, qui s'est retrouvée bien seule. Il aurait été utile que les gestionnaires de centres de santé exigent que cette question soit prise en compte afin d'assurer la pérennité de fonctionnement des centres. C'est dommage ! Le Président de la République et la Ministre de la Santé étant récemment présents au congrès de la Mutualité française à Bordeaux, il aurait été possible de les interpeller à ce sujet.

Au lieu de cela, pour résoudre des problèmes financiers, on prévoit de fermer les centres pour réaliser une opération immobilière !

La CGT avec les professionnels concernés ne peut laisser passer ce mauvais coup. Elle n'acceptera pas la disparition d'un centre de santé qui risque de se traduire par ailleurs par de nombreuses suppressions de postes. Elle en appelle à la responsabilité de la Mutualité française et à la Mairie de Paris qui a été également sollicitée sur cette affaire, afin de maintenir l'offre de soins dans ce quartier de Paris.

N° 22

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 24 Juin 2009

Sécurité Sociale

Compte rendu de la RPN « A.R.S. »

du 2 juillet 2009 à l'UCANSS

Philippe RENARD, Directeur de l'Ucanss, annonce qu'une contrainte de réunion l'obligera à quitter la séance à 16h 20 ! Aujourd'hui, pas de nouveau texte. Aujourd'hui, l'UCANSS fera part d'un certain nombre d'évolutions qui pourraient être intégrées dans un texte définitif (proposé aux organisations syndicales fin août pour être finalisé début septembre) : deux dates sont arrêtées : 1^{er} et 8 septembre pour deux ultimes RPN à ce sujet.

En préalable, la CGT pose quatre questions à l'UCANSS :

- **Date de l'INC UGECAM ?**
- **Date de la RPN CAPSSA sur l'amélioration des prestations ?**
- **Montant des excédents de gestion 2008 par branche ?**
- **Calendrier des RPN « Classification » ?**

Réponses de l'UCANSS

Sur les excédents, l'employeur n'a pas tous les éléments (2 branches sur 4). Le collègue employeur sera relancé dès ce soir (même réponse depuis plusieurs semaines, l'employeur se fout de notre g... ! NDLR).

Sur le calendrier des INC, problème de date avec l'Assurance Maladie INC UGECAM sans doute début novembre 2009.

Sur la CAPSSA, le COMEX du 17 juin a examiné le dossier et a souhaité des informations complémentaires ; Appréciation générale des prévisions liées à la prévoyance en vue... (Où l'on voit que l'employeur privilégie un accord sur la prévoyance plutôt qu'une amélioration des prestations CAPSSA...).

Une RPN « PREVOYANCE » est programmée le 6 octobre 2009.

Les RPN « CLASSIFICATION » sont reportées au 4^{ème} trimestre !

Puis Philippe RENARD en vient à l'objet de la RPN de ce jour :

A la connaissance de l'UCANSS, les discussions se poursuivent sur la différence d'appréciation entre l'équipe mise en place des ARS et l'Assurance Maladie sur le nombre de postes concernés. Concrètement, on est dans une fourchette de 1100 à 2000. Aujourd'hui, je ne peux rien dire !

On sait que les Praticiens Conseils sont logés à la même enseigne que les autres salariés, c'est un transfert. La question est donc posée d'un protocole d'accord séparé pour les P.C.

Lors de nos dernières discussions, le point essentiel concernant les modalités du transfert des salariés aux ARS, à ce stade des discussions, ce qui est envisagé par l'employeur, c'est :

- Concernant la mobilité géographique, laissé au salarié le choix de l'ARS où il sera transféré, saisir l'opportunité d'une mobilité géographique.
- Par ailleurs, on a la question de la mobilité qui ne serait pas géographique. On peut imaginer qu'il y ait des contraintes personnelles fortes difficilement gérables par les salariés ; on est prêt à traiter des situations individuelles qui pourraient se faire jour et qui ne permettraient pas d'exercer dans les ARS de façon satisfaisante.
- Concernant les personnels qui refuseront la mobilité géographique, il faut leur donner un droit de reclassement dans un organisme proche.

Autre sujet d'importance soulevé par les organisations syndicales lors des précédentes RPN, est le fait qu'après transfert, l'ensemble des dispositions de la Convention collective ne pourra s'appliquer. Les deux points majeurs étant l'intéressement et la dotation aux IRP dont on sait qu'elle sera inférieure à 2.75 %. C'est toute la question de la compensation à apporter.

En revanche sur la RTT, on a clairement le maintien des règles en vigueur. Les salariés transférés conserveront leur régime actuel de RTT.

Nous mettrons également dans le texte une disposition qui permettra aux Conseils de discipline d'être compétentes pour les salariés transférés.

Philippe RENARD quitte la séance à 16h 30.

Commentaires de la CGT

Aucune avancée significative.

L'employeur adopte le texte à son seul profit. Il avance le choix d'une mobilité comme une souplesse, mais comment pourrait-il, sans cette disposition, ouvrir une ARS en Corse, par exemple ?

Nous ne connaissons toujours pas les points essentiels qui pourraient donner un axe précis à la négociation, à savoir :

- quelles sont les activités transférées ?
- le nombre de salariés concernés ?
- l'implantation précise des futures ARS, etc... ?

Nous avons réitéré, quoi qu'il en soit, nos revendications, en particulier sur la compensation financière qui doit s'exprimer en nombre de points pérennes, même si Sophie METAYER, après le départ du Directeur de l'UCANSS, a précisé que ce serait sans doute plus qu'un mois de salaire brut, comme indiqué dans le texte du 28 mai.

Nous avons rappelé notre exigence, en l'absence de clause de volontariat, de voir inscrite dans le texte une possibilité de retour pour les salariés. Comme cela est prévu dans l'article 16 de la CCN.

RPN du 07 juillet : garanties conventionnelles dans le cadre de l'évolution des réseaux

En préalable, la CGT a réitéré sa question laissée à ce jour sans réponse concernant les excédents budgétaires 2008 des quatre branches. Par ailleurs elle souhaite que l'ouverture de la négociation sur la classification ait lieu à la rentrée. Et enfin nous souhaitons qu'une RPN salaire se déroule dès les premiers jours de septembre.

Sur les excédents, L'UCANSS répond que seules deux branches ont communiqué leur résultat. Par conséquent, il informera le COMEX du 08 juillet qu'il diffusera les informations en sa possession.

Sur la question des salaires, l'employeur répond qu'il n'a pas de mandat du COMEX et qu'il ne pense pas l'avoir avant la fin de l'année, conformément aux obligations légales. Il ajoute que le protocole du 31 décembre 2008 portait sur les augmentations de 2009 !!! La 1ère RPN salaire fixée au 17 novembre concernera les salaires de 2010.

La CGT rétorque que pour avoir un mandat il faut le demander ! Ce n'est pas sans rapport avec les excédents.

Les organisations syndicales CGC, CFTC, SFNOCOS soutiennent notre demande. FO acquiesce.

Evolutions du réseau

L'UCANSS nous fait part de modifications liées à l'organisation du texte plutôt que sur le fond.

Pour la CGT, ce texte n'apporte rien de plus en ce qui concerne :

- le périmètre du protocole et notamment les réorganisations internes et structurelles à un seul organisme
- les garanties apportées au salarié refusant la mobilité en matière de perspectives et de déroulement de carrière.

Nous sommes intervenus pour amender le texte :

- remplacer : *“ En tout état de cause, le refus du salarié ne peut conduire à son licenciement économique individuel ”* par *“ En tout état de cause, le refus du salarié ne peut conduire à aucun motif de licenciement ”*,

- inscrire un droit d'option de retour dans l'organisme précédent à l'instar de l'article 16 de la CCN,

- modifier l'aide à la mobilité par une indemnité forfaitaire de mobilité dont le montant sera équivalent à 4 mois de salaire brut et que les congés supplémentaires soient portés à 5 jours. Si la mobilité entraîne un changement de domicile l'indemnité sera portée à 6 mois et les congés à 7 jours,

- les seuils de distance et de temps doivent être revus.

En ce qui concerne le chapitre sur le dialogue social, l'UCANSS n'a repris aucune proposition de la CGT.

Nous sommes intervenus pour exiger le maintien des mandats électifs et réaffirmer que les accords et usages locaux pouvaient perdurer.

Les autres organisations syndicales ont fait quelques propositions à la marge, sans revenir sur le fond. Rien sur le périmètre alors que lors de la RPN de février un consensus s'était dégagé avec toutes les organisations.

FO, égal à lui-même, a fait toutes les louanges de ce texte et n'a pas hésité, d'une façon théâtrale, pour justifier une éventuelle signature, à porter le débat sur tout autre sujet, à savoir : *“ les 80 000 agents niveau 3 de l'institution qui n'ont aucune perspective de carrière ! ”*.

Prochaines RPN les 01 et 08 septembre :
“ évolution des réseaux ” et “ ARS ”

CRAMIF La lutte paie

Après 12 jours de grève, les salariés des services invalidité et contrôle de prestation de la CRAMIF ont enfin contraint leur directeur à négocier.

Ils ont obtenu :

- **12 points pour tous les employés et cadres des niveaux 2 à 6, à effet du 01.01.2009 et payables en juillet (ils revendiquaient 15 points),**
- **Une prime de 340 € bruts à l'ensemble du personnel,**

- **L'étalement de la retenue des jours de grève.**

L'assemblée des grévistes a voté pour les propositions à la quasi unanimité et a décidé le 12 juin à 14h de reprendre le travail.

La Fédération appelle les syndicats à populariser cette victoire et à exprimer leur solidarité envers les salariés qui après 12 jours de grève vont subir des retenues sur leur salaire.

Le syndicat CGT a ouvert une caisse de solidarité grévistes. Les chèques sont à adresser à la CGT CRAMIF à l'ordre de la CGT CRAMIF.



N'attendons pas l'implosion !

Toutes les URSSAF de France, frisent l'implosion, l'ACOSS et le pouvoir en place mettent les organismes dans une situation gravissime qui devient invivable pour les personnels, tout en leur rabâchant que leurs difficultés sont conjoncturelles.

Pourtant, l'ACCRE, la loi TEPA, l'auto-entrepreneur, les appels CESU, l'ISU, le RSI, la complexité grandissante de la législation et des circuits Watt sont, eux, bien pérennes !

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces décisions coupables de mise à mal du recouvrement, pas plus que la mise en place de l'Agence Régionale de Santé, ne sont absurdes ou irresponsables ; elles correspondent bien à une volonté cohérente de remise en cause du système de protection sociale dont la France s'est dotée à la sortie de la guerre.

La mise en œuvre de cette politique engendre des effets d'une fulgurance telle que l'ACOSS elle-même tente d'atténuer les effets immédiats par des mesures transitoires tels que l'embauche d'intérimaires, le recours aux CDD, la mise en place

d'heures supplémentaires, le rachat des RTT et du compte épargne temps.

La vie au travail devient infernale. Penser que les problèmes seront résolus par des réorganisations de service ou des mutualisations est illusoire. La situation en est à un point que des agents « pètent les plombs » sur et en dehors du lieu de travail, que l'ambiance générale devient détestable, que les arrêts de travail se multiplient, que nombre de collègues ne tiennent le coup que sous l'emprise de médicaments.

Les orientations concernant la COG 2010/13 seront présentées en juillet et les discussions sur son élaboration vont commencer dès septembre :

- la politique actuelle de réduction des moyens donnés aux URSSAF (humains, informatiques, financiers) tout en exigeant toujours plus de missions et des objectifs à la hausse pour les salariés, serait prorogée.
- Il semble d'ores et déjà que l'ACOSS s'oriente vers une régionalisation des URSSAF.

Nous exigeons que des mesures d'urgence soient prises :

- arrêt des suppressions d'emplois,
- non recours aux emplois précaires mais à des CDI et donc la requalification de tous les CDD et contrats intérimaires des URSSAF en emplois pérennes,
- reconnaissance des qualifications par le biais d'une renégociation de la classification,
- augmentation de la valeur du point à 10 Euros,
- attribution immédiate de 300 € mensuels pour tous.

La défense du savoir-faire des URSSAF et du service public ne sont pas des conceptions ringardes. La CGT y est profondément attachée et compte bien continuer à se battre dans ce sens car du passé, il n'est pas toujours bon de faire table rase.

Dans ce cadre, la CGT se positionne totalement contre la régionalisation.

c'est pourquoi la fédération appelle ses syndicats

- o à faire des actions fortes (AG, motions, pétitions, débrayages...) les 15 et 16 juillet prochains, jours symboliques d'échéance trimestrielle,
- o à rencontrer les autres organisations syndicales,
- o à informer les personnels,
- o à interpeller les conseils d'administration.

Montreuil, le 25 juin 2009

Matériel à vendre

Pour colorer les prochaines manifestations et mettre en valeur notre Fédération et ses secteurs professionnels, du matériel syndical est en vente auprès de la Fédération : drapeau, chasuble, casquette, badge et autocollant.



BON DE COMMANDE

Syndicat Téléphone

Adresse

Article	Prix unitaire	Quantité	Total TTC
Drapeau Organismes Sociaux	10 €		
Drapeau Sécurité sociale	10 €		
Drapeau MSA	10 €		
Drapeau RSI	10 €		
Drapeau Pôle Emploi	10 €		
Drapeau Mission Locale	10 €		
Drapeau Aide et Maintien à Domicile	10 €		
Drapeau Mutualité	10 €		
Casquette CGT	3 €		
Chasuble	7 €		
Badge CGT	1.50 €		
Autocollant (par 10)	1.50 €		
		TOTAL	

Ce bon de commande doit être retourné à la Fédération accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre de la Fédération. Merci

Les commandes seront honorées jusqu'à épuisement du stock.

DOSSIER JURIDIQUE

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION SYNDICALE : MODE D'EMPLOI

La position de la Fédération

Depuis quelques temps, la Fédération CGT des Organismes Sociaux s'est engagée dans une démarche forte contre toute forme de discrimination et notamment de discrimination syndicale.

Fort du constat **positif** d'actions judiciaires gagnées (prud'hommes, cour d'appel et de cassation) la fédération souhaite vivement que les syndicats se mobilisent sur cette question.

Cette situation n'a que trop duré car elle pèse sur le devenir des militants actuels et elle est aussi un frein pour de nouveaux militants à s'investir dans le syndicalisme.

Pour cela, elle entend se donner les moyens de créer un lien avec les syndicats afin d'apporter des réponses concrètes à leurs interrogations légitimes ainsi qu'une aide dans la démarche.

D'abord, parce qu'il n'est pas question de mettre des militants en difficulté tant sur le plan judiciaire que sur le terrain de l'entreprise.

Ensuite, il est important de multiplier les victoires judiciaires pour obliger nos directions nationales et locales **à négocier concrètement sur le sujet.**

En droit

L'article L 1132-1 du code du travail dispose en substance :

Aucun salarié ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération au sens de l'article L 3221-3, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, en raison de son activité syndicale.

L'article 1134-1 du code du travail :

Lorsque survient un litige en raison d'une méconnaissance du principe de non discrimination, le salarié présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination directe ou indirecte.

Au vu de ces éléments, il incombe à l'employeur de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs, étrangers à toute discrimination

L'article L 2141-8 du code du travail :

Toute mesure contraire prise par l'employeur est considérée comme abusive et donne lieu à des dommages et intérêts.

METHODE DE TRAVAIL

La méthode de François « Clerc » (voir la semaine sociale LAMY du 15.11.2004) est actuellement validée par les décisions des Tribunaux et de nombreux accords d'entreprise.

Cette méthode s'appuie sur un principe simple, à savoir celui de comparer son déroulement de carrière avec celui des salariés **entrés en même temps**, sur une même qualification ou un même coefficient, (ou ceux entrés 6 mois ou un an avant ou après).

Cette liste prend le nom de « panel de comparants. » Comment obtenir ce panel ?

Quatre possibilités :

- Par la consultation du registre du personnel par les délégué(e)s du personnel (article L 1221-15 du code du travail),
- Par un droit d'alerte si refus de la direction de donner les informations nécessaires aux délégués pour vérifier la non discrimination (L 2313-2 du code travail),
- Par la saisine de l'inspecteur du travail,
- Par voie d'ordonnance devant le bureau de conciliation du conseil de prud'hommes (page 43 droit ouvrier 1/09).

Au vu de ce panel, il convient d'analyser la situation du militant par rapport aux autres salariés et il apparaît opportun d'exclure de celui-ci, ceux qui sont ou ont été eux-mêmes élus ou mandatés, les agents ayant obtenu des promotions (les cadres) sur diplôme ou concours internes ou externes.

D'autres éléments peuvent laisser supposer une discrimination syndicale (témoignages, des demandes de formation non abouties, des entretiens d'évaluation faisant état d'un lien de cause à effet entre le mandat et la situation professionnelle du militant, une durée importante sans promotion pendant un mandat syndical).

Une fois le constat établi sur une différence de traitement entre les comparants du panel, il convient d'évaluer le manque à gagner et le préjudice subi depuis son origine.

Ce chiffrage se traduit au travers d'un tableau à double entrée en prenant comme base de calcul le coefficient d'entrée du militant dans la classification actuelle.

L'entrée verticale représente les coefficients et l'entrée horizontale représente les années depuis l'entrée du 1^{er} comparant.

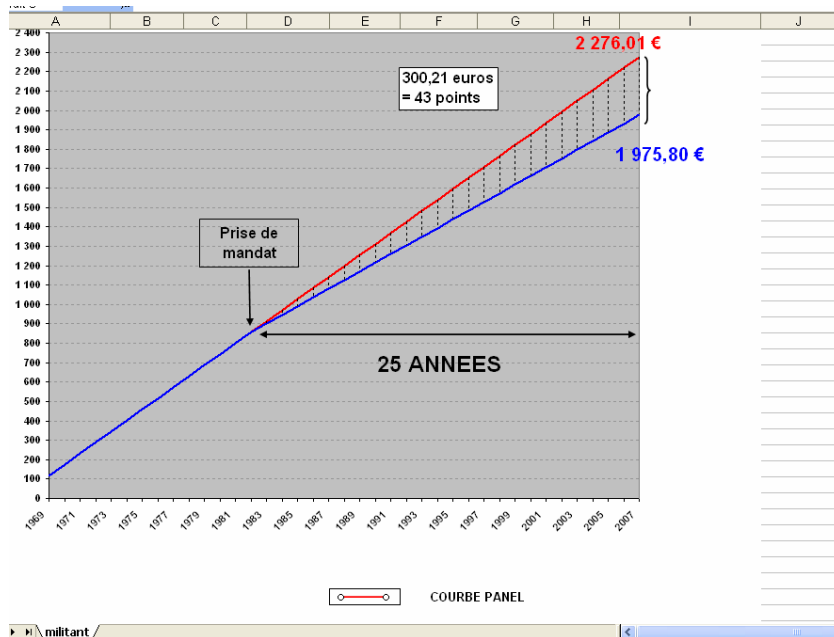
L'évolution de carrière du militant apparaîtra sur une courbe d'une couleur en indiquant l'année où l'employeur a eu connaissance d'une activité syndicale (ex : mise sur les listes électorales) et l'évolution moyenne des autres comparants sur une autre courbe de couleur différente.

De ces 2 courbes, il ressort le coefficient actuel du militant et le coefficient moyen du panel ainsi que la surface d'un triangle.

- 1) Le coefficient moyen détermine le manque à gagner du militant en terme de salaire immédiat et de rattrapage en terme de coefficient et de niveau.
- 2) La surface du triangle détermine le préjudice sur la carrière auquel il convient d'ajouter 30 % pour le préjudice à venir pendant la retraite.

Rappel de salaire \times X mois \times Nbre d'années de discrimination / 2 + 30 % pour préjudice retraite

Exemple de graphique



L'intervention du syndicat

Le syndicat se doit d'être partie prenante du litige en se constituant partie civile au procès (L 2132-3 du code du travail) et établira ses propres demandes chiffrées au regard du préjudice subi (L 1382 du code civil)

Lorsque dans le même syndicat, il y a plusieurs militants qui ont subi une discrimination, il apparaît important de déterminer un **référént** qui aura pour mission de coordonner l'action prud'homale pour l'établissement des dossiers.

L'établissement du dossier

Chaque militant établira sa propre fiche de carrière professionnelle et son parcours syndical.

Pour cela, une fiche technique peut aider les militants dans cette démarche afin d'établir une visualisation claire de l'évolution du salarié élu ou mandaté.

L'argumentaire juridique reprend tous les textes traitant de la discrimination syndicale, à savoir code du travail, jurisprudence, droit communautaire et international.

Sur ce terrain et pour permettre aux syndicats d'établir un argumentaire solide, des camarades sont mandatés par la Fédération pour concrétiser le lien obligatoire entre les dossiers qui sont soumis aux juridictions afin d'optimiser les chances de succès.

Dans ce cas, il suffit d'adresser :

- un mail à l'adresse suivante juridique@orgasociaux.cgt.fr
- ou un courrier: Collectif juridique de la Fédération des organismes sociaux
263, rue de Paris CASE 536 93515 Montreuil Cedex
- ou un fax 01 48 18 82 75 ou 01 48 59 24 75

Le 49^{ème} Congrès : les débats ont commencé !

Réuni en assemblée générale le 03 juillet, le syndicat CGT de la CPAM a ouvert les débats sur le 49^{ème} congrès confédéral. Discussion en amont du document d'orientation qui sera disponible début septembre, à partir du 4 pages adressé à tous les syndiqués avec le journal "ensemble".

A partir des luttes et des négociations dans l'organisme au cœur du mouvement social, les débats riches et constructifs ont dégagé des pistes de réflexion **pour un syndicalisme CGT capable de rassembler le plus grand nombre et de conquérir de nouvelles avancées sociales :**

✓ **Le renforcement syndical :** Seule une force syndicale efficace, permettra d'obtenir des réponses satisfaisantes aux revendications pour le progrès social et l'amélioration de la qualité de la vie. Rappeler l'objectif de la création du syndicalisme et les conquêtes sociales obtenues. Les campagnes de syndicalisation doivent faire partie de notre quotidien. Ne pas être frileux : proposer l'adhésion !

✓ **La question des libertés syndicales :** ne jamais lâcher sur cette question! La seule réponse apportée par le gouvernement c'est la criminalisation de l'action syndicale. Cela démontre bien que, la CGT, par ses propos, dérange, que les revendications sont légitimes et que l'argumentation "gagner c'est possible" est réellement fondée. Promouvoir la solidaire interprofessionnellement.

✓ **Analyser les freins aux rassemblements et y trouver des alternatives.** Ne pas espacer dans le temps les appels à mobilisation. Proposer de nouvelles formes d'action. S'interroger sur l'unité syndicale des derniers mois et jusqu'où il faut la maintenir.

✓ **Se réapproprier le débat d'idée** et prolonger sur le plan politique l'action syndicale et sociale. Les syndiqués doivent s'approprier les revendications pour être en capacité de débattre avec les salariés. Le dialogue de terrain, à partir des fondamentaux et des repères revendicatifs CGT reste un préalable pour gagner.

✓ Souvent campée sur la défensive, la CGT se doit d'être **force de proposition en matière de projets de transformation sociale** : l'opinion publique n'adhère toujours pas aux réformes et aux choix politiques du gouvernement. Mais la révolte et la colère se heurtent à la capacité d'agir. Il nous faut inverser le rapport de force dans la lutte de classe face au capitalisme arrogant et destructeur. Partager équitablement la richesse et dégager des marges de manœuvres favorables à la création d'emplois pérennes, c'est possible ! L'argent existe ! Après, la vraie question c'est celle de la répartition : où, comment et à qui ? Pour nous c'est clair : l'argent généré par la force

de travail doit revenir aux salariés et à la collectivité !

✓ **La crise financière et économique**, avec son lot de licenciements, de flexibilité, de "faux" salaires – *alors que les riches sont de plus en plus riches* - nous oblige à nous recentrer sur la **sécurité sociale professionnelle**. La seule réponse à la crise c'est une politique de plein emploi durable, décentement rémunéré.

✓ **La Protection Sociale :** les diverses et multiples formes d'exonérations des cotisations sociales au profit du patronat sont plus que préjudiciables en matière sociale. L'emploi et le salaire socialisé sont l'unique réponse pour pérenniser et consolider le financement de la Protection Sociale. La défense de la Protection Sociale passe par la réaffirmation des principes fondamentaux de sa création par le Conseil National de la Résistance : « **un plan complet de Sécurité Sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.** ». Le cœur de la Protection Sociale doit être la Sécurité Sociale avec la gouvernance par les assurés sociaux. La complémentaire santé doit être uniquement gérée par la mutualité. Seules les Institutions de Prévoyance paritaire doivent assurer les risques lourds. La dépendance doit être financée par les régimes de la Protection sociale. Seul le service public de l'emploi doit gérer l'accompagnement, le placement et la formation des privés d'emploi.

✓ **Dans l'organisme :** Refuser les excédents budgétaires, synonyme de casse d'emplois. Lutter au quotidien pour le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI. Revendiquer et gagner sur l'augmentation conséquente de la valeur du point et des mesures de rattrapage pour les années antérieures, pour une réelle reconnaissance des qualifications et de la formation professionnelle. Eradiquer la politique salariale axée sur le mérite et la performance. Intégrer dans les revendications, la qualité de la vie au travail et le rejet de la souffrance au travail

Le débat continue... le 31 août 2009, les syndiqués se réuniront pour poursuivre la réflexion...évolution du salariat, activité spécifique, réponses à apporter à la crise, structures CGT, démocratie syndicale, cotisation, droit syndical, place de la femme pour militer...les sujets ne manquent pas !

Camarades, vous aussi engagez dès maintenant le débat avec les syndiqués !

Donnons-nous les moyens de réfléchir à la CGT que nous voulons !

Relevé de décisions de la CEF

1/ Enseignements de la session extraordinaire de congrès du 16 juin 2009

2 juillet 2009

- Modifications des statuts : après précision sur les correctifs apportés par la commission des mandats après son rapport, les statuts ont été adoptés à 82,31% (au lieu de 82,33%).

Il découle de ce congrès les démarches suivantes :

- Un courrier adressé à C.DELBOE et M-M. SALVIGNAC pour leur demander de libérer les locaux du matériel qu'ils souhaitaient récupérer,
- Des courriers aux directeurs de l'UCANSS, de la Sécurité Sociale, ainsi qu'au Président du Comex faisant part des modifications statutaires et du fait que celles-ci avaient pour effet de substituer la commission fédérale I.C.T. dans tous les actes conventionnels concernant la négociation des accords et leur éventuelle signature,
- Un même courrier et pour les mêmes raisons a été adressé aux Employeurs des Missions Locales/PAIO,
- La rédaction d'un appel à candidatures pour la commission fédérale I.C.T. et qui sera adressé à l'issue de cette CE à tous les syndicats généraux et syndicats Ugict, auquel sera joint le résultat du vote du congrès. Les candidatures devront revenir au plus tard le 4 Septembre pour une décision à la CEF des 10 et 11 Septembre 2009.

Par ailleurs la CEF est informée des points suivants :

- Qu'au cours d'une discussion avec le Secrétaire du SNFOCOSS, celui-ci a donné l'information selon laquelle, il avait été sollicité par la Direction de l'Ufict dans la perspective d'une adhésion collective à son organisation,
- Denis LALYS est reçu demain matin – 03 juillet – par Bernard THIBAUT et dans la foulée une demande de rencontre sera faite auprès de la Secrétaire Générale de l'Ugict.

En outre, il est proposé sur des questions mineures de modifier le Règlement Intérieur (remplacer Ufict par Commission Fédérale ICT) – adopté à l'unanimité.

Enfin il est proposé à la CEF de confirmer le retrait définitif de Christian DELBOE du Bureau Fédéral – adopté par 31 voix pour, 1 voix contre, ainsi que le retrait définitif de Marie-Hélène FLECHARD du Collectif Vie Syndicale – adopté par 31 voix pour, 1 voix contre.

- Débat revendicatif : un débat dont la richesse a été partagée par tous les camarades présents. Ce débat a donné lieu, à la suite du congrès, à un appel de celui-ci à tous les salariés des organismes sociaux au développement de l'action sur la défense de la protection sociale, mais également un même appel pour contribution à la mobilisation à l'ensemble des structures de la Cgt.

2/ Préparation du CFN des 20, 21 et 22 octobre 2009.

- Proposition de participation :
 - Les Membres de la CEF,
 - Un camarade par département désigné par les syndicats,
 - Les collectifs professionnels à raison de 10 membres chacun,
 - L'Ufros à raison de 12 membres,
 - La Commission Fédérale I.C.T. à raison de 12 membres

Avec voix délibératives

- Les Membres de la CFC,
- Les délégués au 49ème congrès,
- Maryannick TOMBETTE (Secteur Juridique)

3/ Préparation du 49ème congrès

Les décomptes affinés nous font perdre un délégué, en conséquence notre délégation est ramenée à 24 + 1 retraité. Les désignations sont en cours et les UD, dans l'ensemble, perçoivent favorablement le travail de la fédération sur le sujet.

La CEF décide à l'unanimité de poser les candidatures de Denis LALYS à la Commission Exécutive Confédérale et d'Eric PEJU au Comité de Gestion de CoGéTise.

Les documents préparatoires au congrès devant être adoptés au C.C.N. de fin Août, ils ne pourront être rendus publics et disponibles qu'à l'issue de cette réunion.

Il est décidé que la CEF des 10 et 11 septembre débattre de ces documents, puis réunisse les délégués des organismes sociaux le 16 septembre. Dans la foulée, il conviendra de réunir les coordinations régionales dans le cadre de la préparation du C.F.N. d'octobre.

4/ Actualité revendicative

- Bilan de l'activité revendicative et de l'activité des collectifs professionnels, après une année de fonctionnement dans un contexte difficile avec la situation interne à la fédération (Ufict). A cet effet, Denis tient à remercier l'ensemble du corps militant fédéral (à la fédération, dans les collectifs, dans les régions) pour avoir su allier réussite du congrès et développement parallèle de l'activité revendicative avec des dossiers lourds à gérer dans l'ensemble des secteurs professionnels. A cet effet, il est à noter la nouvelle dimension prise par les collectifs professionnels, au moment d'un renouvellement important de leurs membres. Cette activité nous a conduit à être en capacité de prendre notre place dans un travail interfédéral important au sein de la Cgt – Combat contre la Loi HPST avec la Santé, implication dans la préparation des Elections MSA avec l'Agro Alimentaire – travail reconnu par tous et qui affirme la légitimité de notre fédération. Il nous reste encore du travail, notamment la poursuite de la mise en place des Régions. Il en est de même de la constitution des deux collectifs transversaux – Emploi et Protection Sociale – composés des camarades des collectifs professionnels concernés. Cela va nous conduire à des décisions à la CEF des 10 et 11 septembre, qui seront accompagnées d'une nécessité de réorganiser l'espace et le travail administratif dans la fédération.
- Il est fait état de la synthèse des contributions sur la situation unitaire (document joint). Celle-ci est le résultat d'un questionnaire auprès des organisations de la Cgt. Celle-ci fait état des grandes lignes qui remontent des organisations, sur l'évolution depuis 6 mois, de ce qui a bougé dans les actions et dans le travail chez les autres et chez nous, ce en quoi l'unité influe sur notre travail, puis apporte des pistes de travail et relate l'expression et les attentes des organisations ayant répondu. Il est fait état également de la rencontre entre Bernard THIBAUT et le Président de la République (document joint) qui à première vue, n'a rien apporté de nouveau visant à la satisfaction des besoins des salariés, demandeurs d'emplois et retraités.
- Le débat instauré dans la CE sur les perspectives, en partant du passé récent du développement des luttes, conduit à s'interroger sur la seule perspective évoquée du 7 octobre.

5/ Situation financière et d'organisation

- Les actions de renforcement rencontrent un certain succès et nous assistons à de nombreuses nouvelles adhésions,
- Au niveau du règlement des cotisations, la bonne tenue se maintient même si on accuse un petit retard 2009/2008, et que, notamment, 14 syndicats des membres de la CEF n'ont encore rien réglé.

Abonnement « Infos Fédé »

Nom du syndicat

Adresse.....

Nombre de numéros supplémentaires

Adresse (s) d'expédition des abonnements

.....

Paiement par chèque à joindre 10 €uros x.... nombre d'abonnements =

Abonnement « Ça Bouge »

Nom du syndicat

Adresse

Nombre de numéros supplémentaires

Adresse (s) d'expédition des abonnements

.....

Ça bouge dans la Mutualité

Ça bouge dans les IRP

Ça bouge dans l'Insertion –ML – PAIO

Ça bouge dans les Associations –Aide à Domicile

Ça bouge dans l'Assurance Chômage

Ça bouge dans la MSA

Ça bouge dans les UDAF

10 €x nombre d'exemplaires =

A renvoyer à la Fédération accompagné du règlement, merci.